

# PLAN PRÉVISIONNEL DE FUMURE

## Pour être en conformité avec la réglementation

### Objectifs

- Avoir un Plan Prévisionnel de Fumure en règle par rapport à la conditionnalité et à la Directive Nitrates.
- Avoir le bilan post-récolte exigé parfois en zone vulnérable.

### Public concerné

Tout agriculteur devant réaliser un Plan Prévisionnel de Fumure, en particulier :  
- Agriculteurs en zone vulnérable.

### Modalités

- **Rencontre** avec un conseiller pendant une ½ journée pour :
  - réaliser le Plan Prévisionnel de Fumure sur l'exploitation de la campagne en cours,
  - le bilan post récolte, le BGA (si nécessaire) de la campagne précédente.
- **Edition d'un dossier** (voir ci-dessous) d'ici le 30 mars ou dans le mois qui suit le rendez-vous, si ce dernier a lieu après le 1er mars.

### Documents remis

#### Dossier PPF :

- Pour chaque culture et par parcelle, une fiche avec le PPF, le détail des éléments de calcul de la dose d'azote.
- Un bilan post récolte de la campagne précédente, si nécessaire (pour les îlots en dérogation par rapport à l'implantation des couverts végétaux en zone vulnérable).

### Préalables ou conditions

Avant le rendez-vous, le conseiller doit s'assurer de la présence de l'exploitation dans Mes P@rcelles. En l'absence du dossier, les conseiller doit récupérer les données nécessaires auprès de l'exploitant :

- N° PACAGE et mot de passe TéléPAC valide
- ou
- N° PACAGE, N° SIRET, Code INSEE de la commune du siège, 5 derniers caractères de l'IBAN et code TelePAC

Avant le rendez-vous, l'agriculteur doit préparer l'ensemble des documents indispensables :

- Assolement des 2 années précédentes et de l'année en cours
- Engrais utilisés avec leur formulation
- Variétés de blés semées de l'année précédente et de l'année en cours
- Epandages de matière organique effectués depuis cet automne (cultures et îlots)
- Cahier d'enregistrement ou récapitulatif de fertilisation de l'année dernière
- Récapitulatif des rendements par culture sur les cinq dernières années
- Analyse de sol physique et taux de matière organique (si présente sur l'exploitation)
- Plan d'épandage (si présente sur l'exploitation)
- Évaluation du développement des parcelles en colza mi-janvier

### Prestations associées

- PAC
- Top Culture : pour aller plus loin et optimiser sa fertilisation
- Top fourrages
- Suivi pâturage
- Suivi Viti
- Mes P@rcelles
- Conformité des pratiques

Le PPF peut être réalisé sous forme de formation dans le stage : Mettre en place un PPF.

### Tarifs

Sur devis

*Prestation éligible à l'offre Ma Campagne en Confiance : Réduction si cette prestation est prise en supplément d'une autre prestation labellisée « Ma Campagne en Confiance », au cours de la même campagne culturelle.*

## Contact

- Véronique BOUSQUET 05 63 48 84 31 – v.bousquet@tarn.chambagri.fr

**La Chambre d'agriculture du Tarn est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762 dans le cadre de l'accréditation multi-sites portée par l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture.**

Mise à jour : 20 février 2020

P4-FERTI-02-PPF

OPE.COS.OUT.n°2.28-02-2011